



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

Direction départementale de la cohésion sociale

DDCS 91

Campagne CNDS 2018

Essonne

POLE COHESION TERRITORIALE

***BUREAU DES POLITIQUES D'INCLUSION, DE LA VIE
SPORTIVE ET DE LA JEUNESSE***



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Madame Nadine MARIAUX

Présidente du comité de Tennis 91



Monsieur Nicolas DROUART

Directeur Adjoint de la DDCS 91



Monsieur Pierre-Philippe BUREAU

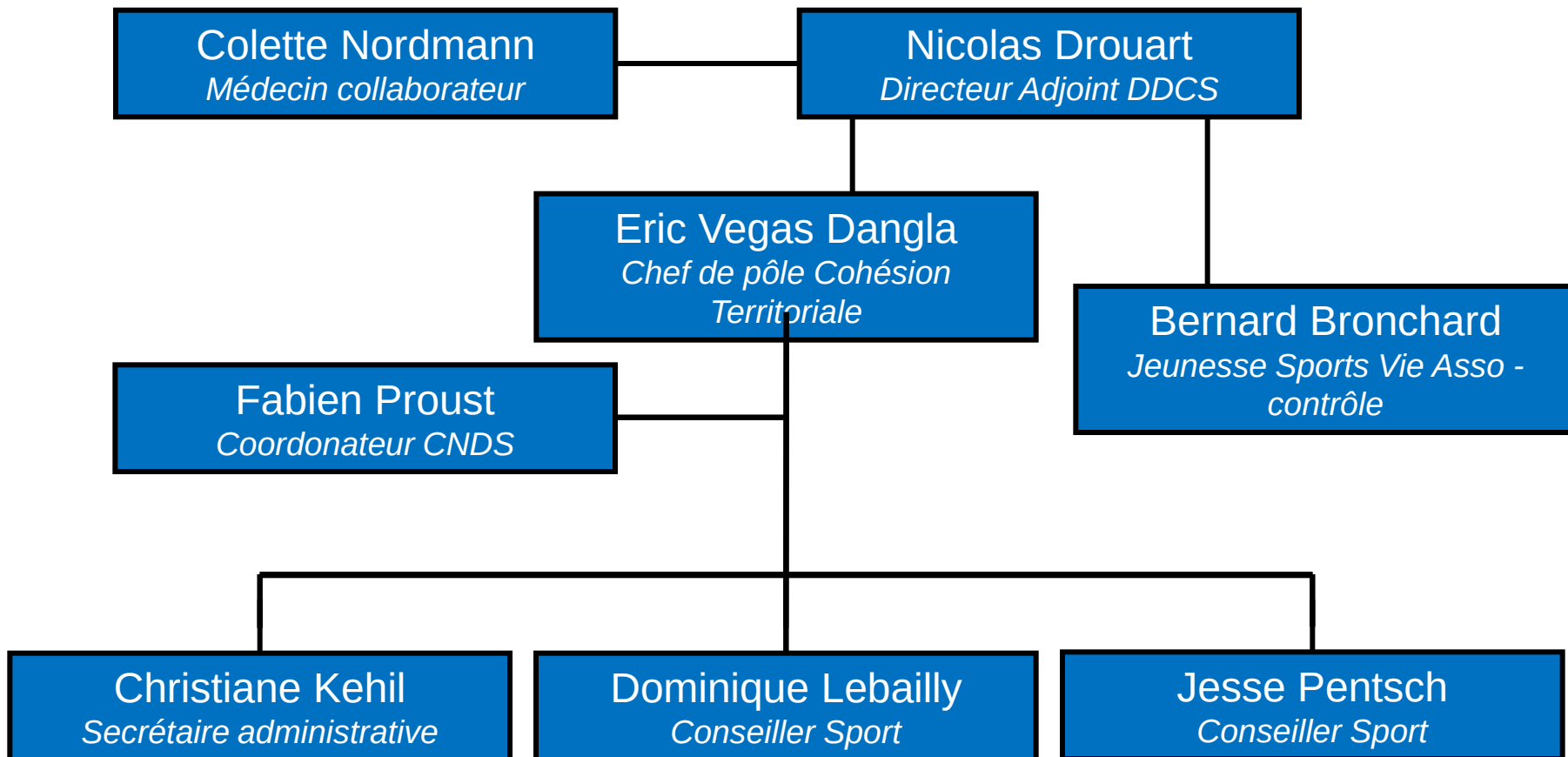
Président du CDOS 91



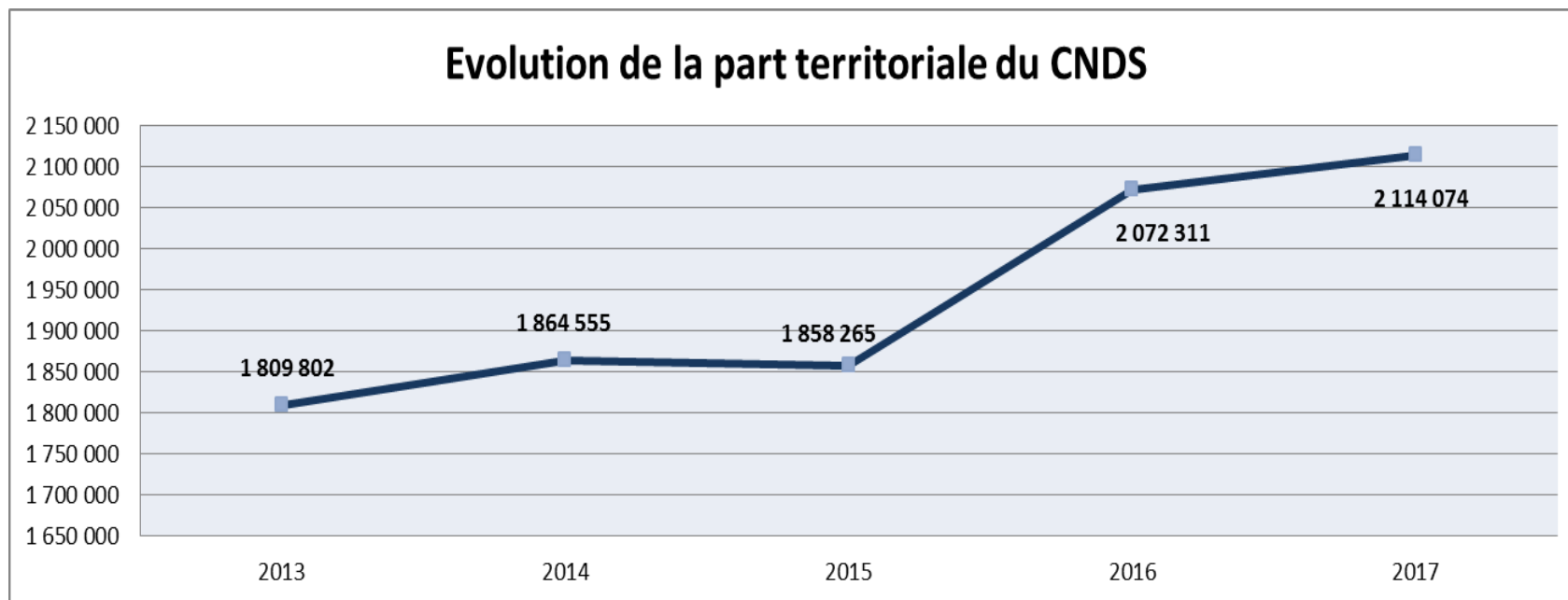
Bilan CNDP Part territoriale 2017



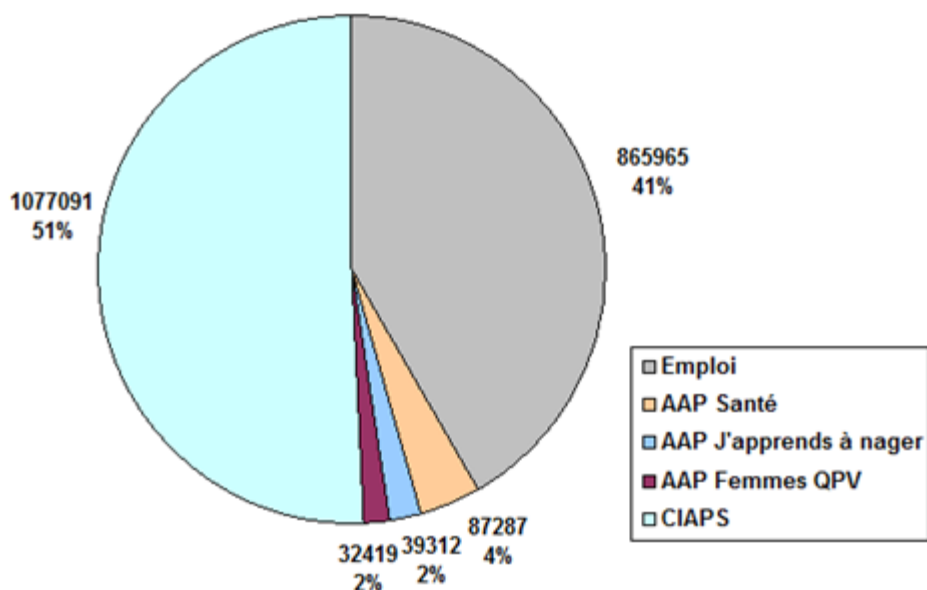
Organigramme



Evolution 2013-2017 du CNDS part territoriale en Essonne



Répartition des subventions CNDP 2017 par enveloppes et par types de structures



	Subventions	Taux
Comités départementaux	848.577 €	40,1 %
Associations locales	1.265.497 €	59,9 %
TOTAL	2.114.074 €	100,0 %

Suivi des demandes 2017

Suivi des demandes par types de structures

	Dossiers financés	Dossiers rejetés	TOTAL
Comités	48 (96 %)	2 (4 %)	50
Associations locales	220 (78,3 %)	61 (21,7 %)	281
TOTAL	268 (81 %)	63 (19 %)	331

Suivi des demandes par types de territoires

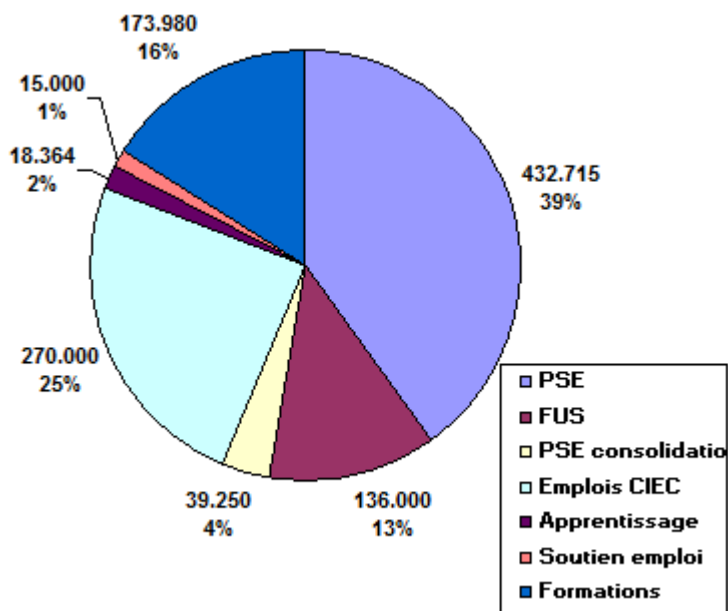
	Subventions	Taux enveloppe	Actions financées	Coût moyen par action	Structures financées
Contrats de ville	955.472 €	45,2 %	267	3.579 €	146
Contrats de Ruralité	59.750 €	2,8 %	22	2.716 €	14
Hors territoires prioritaires	263.025 €	12,4 %	93	2.828 €	62
Département	848.577 €	40,1 %	195	4.351 €	48



Emploi – Formation 2017

Total objectif stratégique : 1 085 309 € (51 %)

Répartition des subventions par sous-thèmes de développement



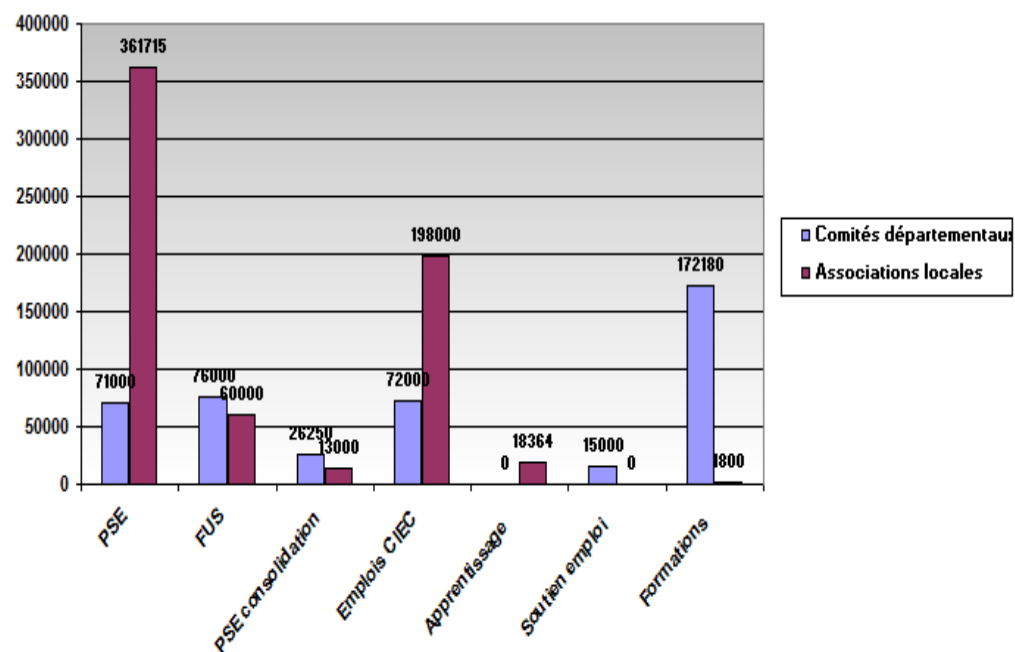
PSE : plan sport emploi (Emplois CNDS)

FUS : forte utilité sociale (Emplois CNDS non dégressifs)

CIEC : comité interministériel égalité des chances

Suivi et évaluation des 96 emplois aidés Sport (PSE - FUS - CIEC), dont 13 créations en 2017

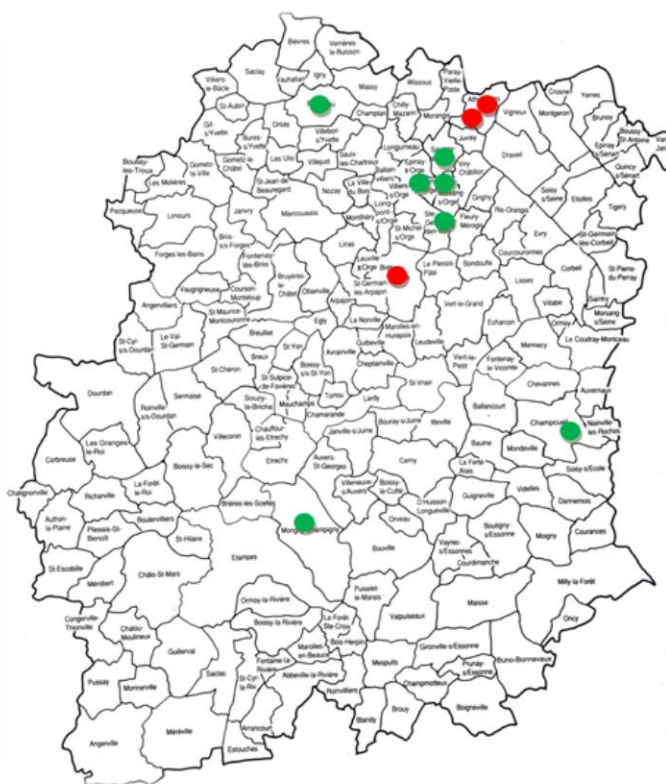
Répartition des subventions par type de structures



CNDS Part équipement 2017

CNDS équipement 2017 : bilan

Le CNDS subventionne la **construction** des équipements sportifs des collectivités territoriales et des associations sportives ainsi que la **rénovation lourde** et structurante incluant la mise en accessibilité aux personnes en situation de **handicap**.



Equipements financés en 2014 :
-Athis Mons piste athlétisme
-Athis Mons accessibilité
-Brétigny char à voile

Equipements financés en 2017 :
-Ste Geneviève Tennis
-Savigny/O sinistre
-Palaiseau sinistre
-Morigny Champigny mini stadium
-Villemoisson city park
-Villemoisson fitness park
-Champcueil terrain multisport

BILAN : un total de **347 710 €**

- **Territoires carencés (x1)** :
Ligue de Tennis : 200 000 € (couverture et transformation de courts de tennis).
- **Sinistres (x2)** : Communes de Savigny sur Orge : 23 000 € et Palaiseau : 34 000 €.
- **Héritage (x4)** : Morigny : 35 710 €, Villemoisson-sur-Orge : 12 000 € et 6 000 € ; Champcueil : 37 000 €.



Synthèse des financements sport en 2017

Dispositifs	Montants	Part
CNDS part territoriale	2 114 074 €	34,95%
CNDS équipements	347 710 €	5,75%
Sport santé régional	5 500 €	0,09%
Sport réconciliateur 219	29 000 €	0,48%
Sésame	48 000 €	0,79%
Service Civique	3 382 560 €	55,92%
Fonjep	14 328 €	0,24%
POV 147	107 839 €	1,78%
TOTAL	6 049 011 €	100,00%

Les **financements** concourant à la valorisation et au développement des pratiques sportives représentent un total de **6 049 011 €** pour le département de l'Essonne en 2017.



CNDS 2018



CNDS 2018 – Enveloppe régionale

	2017	2018
CIAPS	12 036 509 €	7 256 856 €
Emploi	7 354 250 €	7 010 196 €
Santé	1 452 894 €	1 000 000 €
Perfectionnement	500 000 €	
J'apprends à nager	375 464 €	230 208 €
Pratique féminine QPV	298 205 €	
Mobilisation JOP 2024		400 000 €
Sport réconciliateur		200 000 €
Total	22 017 322 €	16 097 260 €

Un **pilotage** assuré par la **Direction Régionale** de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d' Ile De France (DRJSCS IDF)

En **2018**, le montant de la part territoriale CNDS s'élève à **16 097 260 €** pour l' Ile-de-France (hors crédits fléchés pour la Fête du Sport dont le montant n' est pas connu à ce jour) contre 22 017 322 € en 2017 **(-27%)**.



CNDS 2018 - Procédure de demande de subvention

- ✓ Tous les projets présentés par les comités départementaux doivent s'appuyer sur les **Projets Sportifs Territoriaux Concertés (PSTC)** élaborés par les ligues régionales de leur discipline.
- ✓ La procédure de demande de subvention CNDS s'effectue via le « **Compte Asso** »
<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>
Tutoriel : http://www.cnds.sports.gouv.fr/IMG/pdf/guide_utilisateur_le_compte_asso.pdf
- ✓ La campagne CNDS en Essonne se clôturera le **02 avril 2018**.
- ✓ Toute association financée au titre de l'année 2017 et n'ayant pas fourni le **compte-rendu** de l'action aidée ne pourra pas être soutenue en 2018.
- ✓ Transmission du formulaire **CERFA** généré par le compte asso aux **comités départementaux** d'affiliation du demandeur, **pour avis**.



CNDS 2018 - Nouveautés

Une part territoriale orientée prioritairement vers les têtes de réseau et les clubs structurants:

- ✓ Tous les projets présentés par les comités départementaux doivent s'appuyer sur les **Projets Sportifs Territoriaux Concertés (PSTC)** élaborés par les ligues régionales de leur discipline.
 - ✓ Les PSTC visent à définir pour chaque discipline les priorités de développement 2017-2020 et vers 2024 sur les territoires franciliens.
- Les disciplines ne disposant pas d'un PSTC régional doivent déposer leur **projet associatif** 2018-2020.
- ✓ Ne sont plus finançables les actions pour l'accès au sport de haut niveau et les événements sportifs internationaux.
 - ✓ La **formation** destinée aux bénévoles, dirigeants, encadrants, juges et arbitres ne pourra être soutenue qu'à la seule condition qu'elle s'inscrive dans le cadre de l'une des priorités exclusives ministérielles (**discriminations, violences, harcèlement dans le sport et sport santé**).



CNDS 2018 – Les priorités

- Un **recentrage** au sein des priorités est effectué en ligne avec la vocation exclusive réaffirmée du sport pour tous du CNDS à travers **quatre objectifs prioritaires exclusifs** :
 - ⇒ Soutenir la **professionnalisation du mouvement sportif**
 - ⇒ Corriger les **inégalités d'accès à la pratique sportive** [publics éloignés du sport / territoires prioritaires urbains ou ruraux]
 - ⇒ Promouvoir le « **sport santé** »
 - ⇒ Renforcer les actions en matière de **lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport**
- Le CNDS renforcera, par ailleurs, au titre du **plan « Héritage et Société »**, via des crédits supplémentaires spécifiques, le dispositif « **J'apprends à nager** »
- Objectif global : atteindre **50% des crédits d'intervention du CNDS** (part territoriale et part équipements) sur les **territoires carencés**



CNDS 2018 - Soutien à la professionnalisation du mouvement sportif (1)

Emploi CNDS

- ✓ Aide dégressive sur 4 ans avec un montant maximum de 34 500 € pour un temps complet (12 000 € - 10 000 € - 7 500 € - 5 000 €)
- ✓ Les créations d'emploi devront être exclusivement destinées au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap et/ou réalisées en territoire carencé (QPV ou commune en contrat de ruralité).
- ✓ Aide à la création d'un poste d'éducateur sportif diplômé ou d'agent de développement (pas d'emploi d'agent administratif)
- ✓ CDI obligatoire - Mi-temps minimum (17,5 h/semaine ou 75h/mois)
- ✓ Maintien des 82 emplois en CPO, création de 8 à 14 emplois (+consos)



CNDS 2018 - Soutien à la professionnalisation du mouvement sportif (2)

Apprentissage

- ✓ Réservé aux contrats d' apprentissage en cours de signature
- ✓ Aide plafonnée à 6000 € par an
- ✓ Formations éligibles : formations qualifiantes d'éducateurs sportifs
- ✓ Tout public âgé de 25 ans au plus



CNDS 2018 – CIAPS : correction des inégalités à la pratique sportive

Actions en direction des publics prioritaires et des territoires carencés = QPV (<https://sig.ville.gouv.fr>) et communes en contrat de ruralité

Publics prioritaires :

- ✓ Les publics féminins prioritairement jeunes en territoire carencé
- ✓ Les personnes en situation de handicap.

La structure mettant en œuvre l'action devra obligatoirement s'inscrire sur le site ministériel Handiguide (www.handiguide.sports.gouv.fr)

- ✓ Les jeunes de moins de 25 ans socialement défavorisés et plus particulièrement les adolescents issus de territoires carencés

Les types d'actions :

- ✓ Mise en place d'actions de développement (partenariat avec les structures et les collectivités dans les territoires carencés)
- ✓ Aide au coût de la pratique (cotisation, équipement individuel...) - QPV
- ✓ Fidélisation des pratiquants et promotion du vivre ensemble (lutte contre les discriminations...)



CNDS 2018 – Appel à projets « Sport santé » (1)

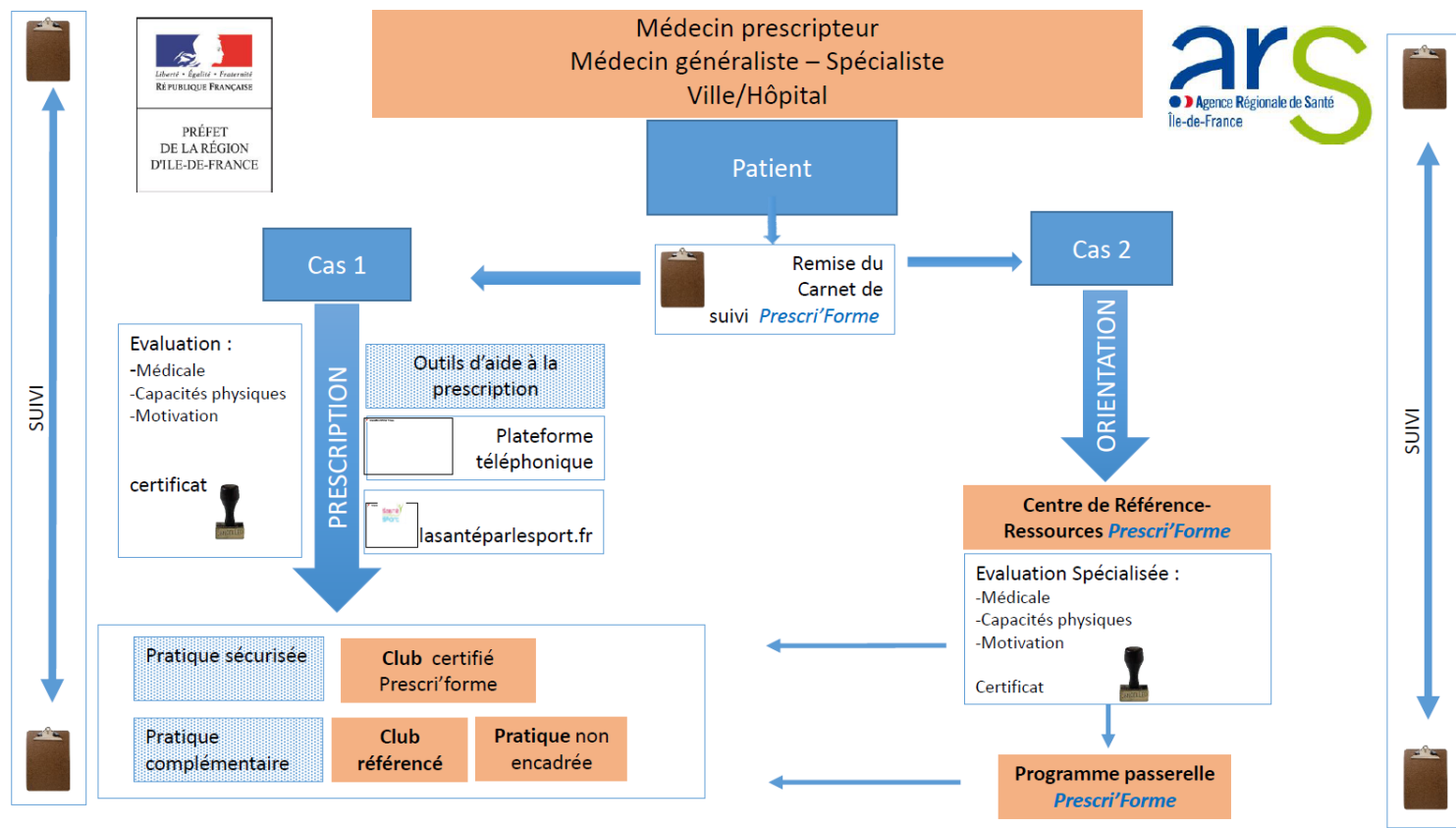
Mettre en place des créneaux de pratique adaptée des activités physiques et sportives en direction des personnes atteintes de pathologies ou maladies chroniques, d'affections de longue durée, d'hypertension artérielle ou d'obésité et/ou en situation de handicap.

- ✓ Les actions « sport sur ordonnance » doivent disposer d'un encadrement assuré par un enseignant APA ou un éducateur sportif diplômé d'Etat ET formé au « sport-santé »
ex : formation ESSS, dispensées par le CDOS 91
- ✓ Partenariat recherché avec les acteurs locaux de santé
- ✓ Référencement obligatoire sur le site www.santeparlesport.fr, certification « Prescri'forme » recommandée
- ✓ Promouvoir l'activité physique et sportive quotidienne et réduire la sédentarité, exclusivement pour les publics socialement défavorisés résidant en QPV



CNDS 2018 – Appel à projets « Sport santé » (2)

Le dispositif régional « prescri'forme » propose la prise en charge suivante des patients en ALD, ainsi que des patients atteints d'obésité ou d'HTA.



CNDS 2018 - Appel à projets « sport réconciliateur »

Il conviendra de financer plus fortement, en cohérence avec la feuille de route de la Ministre des Sports, les actions qui concourent à lutter contre toutes les formes de discrimination, les violences et le harcèlement dans le sport.

- ✓ Lutte contre les violences faites aux femmes et aux mineurs.
- ✓ Soutien aux actions emblématiques et/ou dispositifs de veille de détection et de lutte contre les comportements déviants (incivilités, violences, maltraitances, discriminations).

Exclusivement mis en œuvre par les comités sportifs départementaux

- ✓ Lutte contre le décrochage des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Exclusivement mis en œuvre par les comités sportifs départementaux et régionaux



CNDS 2018 – Appel à projets JAN (J'apprends à nager)

Actions visant l'apprentissage de la natation pour les enfants âgés de 6 à 12 ans résidant dans les quartiers de la politique de la ville

- ✓ Structures éligibles : associations sportives et collectivités territoriales
- ✓ Cycle d'une durée minimum de 10 heures pendant les vacances scolaires, les week-end et sur les temps périscolaires
- ✓ Séances encadrées par un maître nageur sauveteur
- ✓ Satisfaire au test Sauv' Nage
- ✓ Stages gratuits pour les enfants

*Nb : pour les collectivités, dépôt de demande possible uniquement en papier sur CERFA 12156*05*



CNDS 2018 – Appel à projets JOP Paris 2024

Assurer la promotion des valeurs du sport et de l'olympisme auprès des plus jeunes

- ✓ Encourager et valoriser le bénévolat et l'engagement des jeunes dans la vie associative et les événements sportifs
- ✓ Favoriser l'accès des jeunes, QPV ou personne en situation de handicap, aux compétitions et événements sportifs

Exclusivement mises en œuvre par les comités sportifs départementaux ou régionaux



CNDS 2018 - Nombre d' actions maximal Comités

5 actions (hors emploi) maximum :

- ✓ CIAPS - Développement pratique sportive au bénéfice des publics éloignés (handicapés, Femmes, Publics en territoires carencés)
- ✓ AAP Sport Santé
- ✓ AAP sport réconciliateur : Lutte contre les violences faites aux femmes, lutte contre les comportements déviants (incivilités, violences, maltraitances, discriminations), lutte contre le décrochage des jeunes scolaires et/ou familial suivis par la PJJ
- ✓ JAN
- ✓ Apprentissage
- ✓ JOP Paris 2024 (Jeux olympiques et paralympiques)

Seuil de financement minimum par bénéficiaire : 1500 €



CNDS 2018 - Nombre d'actions maximal clubs

2 actions maximum:

1 action (hors emploi et apprentissage) CIAPS :

✓ Action en faveur des publics éloignés (handicapés, Femmes, Publics en territoires carencés)

1 action dans les AAP :

- ✓ JAN
- ✓ Sport Santé
- ✓ Lutte contre les violences faites aux femmes

Seuil de financement minimum par bénéficiaire : 1500 € ou 1000 € pour les associations dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité.

Toute demande doit être transmise également aux comité de la discipline pour avis



CNDS 2018 - Nombre d'actions maximal clubs omnisports

2 possibilités :

- ✓ **Consolidation** par le club omnisport de l'ensemble des demandes des sections sous 1 action CIAPS et 1 action AAP, ou bien
- ✓ **Dépôt par chaque section** d'1 action CIAPS et d'1 action AAP (en sus de la demande propre de l'omnisport)

Rappel :

1 action (hors emploi et apprentissage) CIAPS :

- ✓ Action en faveur des publics éloignés (handicapés, Femmes, Publics en territoires carencés)

1 action dans les AAP :

- ✓ JAN, Sport Santé, Lutte contre les violences faites aux femmes

**Seuil de financement minimum par bénéficiaire : 1500 € ou 1000 €
pour les sections sportives des clubs omnisports**

**Toute demande doit être transmise également aux comités de la
discipline pour avis**



CNDS 2018 – le compte asso

Lien pour créer son compte association :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

**A partir
du 1^{er} mars**



**A partir
du 15 mars**



✓ Toutes les informations utiles à la demande de subvention sont disponibles sur le **site des Services de l'Etat en Essonne** dans l'onglet « politiques publiques », « Jeunesse, Sport et vie associative » et « Sport »

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Sport/CNDS-2018>



CNDS 2018 – Accompagnement CDOS

Le **CDOS accompagne** les CD et associations qui rencontrent des difficultés à constituer leur demande dématérialisée, à la MDCS (MenneCY) le **mardi toute la journée et le mercredi matin** à partir du 13 mars jusqu'au 28 mars **sur rendez vous**.

C.D.O.S. 91

Maison Départementale des Comités Sportifs

62 bis Boulevard Charles de Gaulle

91540 MENNECY

Tél. : 01.60.78.27.58

Fax : 01.69.23.44.09

essonne@franceolympique.com



Service civique

✓ Une expérience unique

C'est un **engagement volontaire** de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

✓ Seule la motivation compte

Indemnisée et sans condition de diplôme, la mission de Service Civique peut être réalisée en France ou à l'étranger, dans l'un des **neuf domaines d'action reconnu prioritaire** pour la nation:



Pourquoi accueillir un volontaire ?

✓ Le service civique représente un bénéfice pour tous

Le Service Civique favorise **l'engagement citoyen**, le sentiment d'être utile.

✓ Pour l'organisme d'accueil

Le Service civique permet d'expérimenter des **projets d'innovation sociale, d'amplifier des actions et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.**

Il renforce les politiques en faveur de la jeunesse.



Un contrat spécifique (1)

- ✓ La mission de service civique s'effectue sur une durée hebdomadaire de **24h à 35h**.
- ✓ Le volontaire est indemnisé **580,55 €** net par mois, 472,97€ sont pris en charge par l'Etat et 107,58 € par la structure d'accueil, un coût maîtrisé pour l'organisme d'accueil.
- ✓ Le volontaire signe un **contrat d'engagement** et entretient un lien de coopération, défini par le Code du service national, avec l'organisme qui l'accueille.



Un contrat spécifique (2)

- ✓ Le volontaire bénéficie d'un **accompagnement personnalisé**, avec un **tuteur** choisi au sein de l'organisme d'accueil.
- ✓ Le volontaire participe à une **formation civique et citoyenne** et une **formation aux premiers secours** prises en charge par l'Etat à hauteur de 160 €.
- ✓ Le volontaire construit, avec l'aide de son tuteur, un **projet d'avenir** (emploi, formation, reprise d'étude,...).

Contact

DDCS de l'Essonne

Me Martine HUET

Service civique

martine.huet@essonne.gouv.fr

01.69.87.30.44



Merci

